

6.9

Information sur les valeurs en
circulation

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Les Mines d'Or Excel Inc.

Révoque partiellement l'interdiction 2011-FIIC-0230 prononcée le 21 septembre 2011 visant les opérations sur les titres de Les Mines d'Or Excel Inc. de façon à permettre à Émilie Labrie de céder à Bernard LaBrie 3 000 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Bernard LaBrie désire acquérir 3 000 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Émilie Labrie ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Les Mines d'Or Excel Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La levée partielle est prononcée le 14 mars 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0052

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Atrium Innovations inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Atrium Innovations inc.

Décision n°: 2014-FIIC-0049

Cangene Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Cangene Corporation.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0053

Novik Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Novik Inc.

Décision n°: 2014-FIIC-0050

6.9.5 Divers

Aucune information.